

Comment participer à la recherche clinique ?

Utilisation d'échantillons biologiques à des fins de recherche scientifique

Participer à la recherche est un choix libre. Informez-vous. Posez des questions. Obtenez des réponses.



Visitez notre site internet : www.prbmondor.aphp.fr



Hôpital Henri Mondor
51 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
94000 Créteil - France

Les associations de patients

Des associations de patients existent sur votre pathologie, il ne faut pas hésiter à les contacter. Dans certaines associations, des personnes compétentes formées sur les essais cliniques peuvent répondre à toutes vos questions et vous orienter correctement.

Site France Associations:

associations.gouv.fr/les-associations-en-France.html

Les questions à poser

Vous avez la possibilité de poser vos questions relatives à un essai clinique avant de consentir ou non à y participer :

- Quel est le but de l'essai clinique ?
- Combien de temps l'essai durera-t-il?
- Quels sont les bénéfices ou risques potentiels si je participe ?
- Quelles informations me sont transmises avant un essai clinique ?
- En cas d'urgence, si je ne suis pas capable de donner mon consentement, que se passe-t-il ?
- Peut-on participer à plusieurs essais ?
- Comment le patient est-il sélectionné ?
- Est-ce indemnisé?
- Où trouver les résultats des essais cliniques ?

Notes	
,	

Contacts

prb.creteil@aphp.fr 01.49.81.37.84 www.prbmondor.aphp.fr

Mieux comprendre la maladie pour mieux la combattre

Qu'est-ce qu'une étude clinique ?

La recherche impliquant la recherche humaine est une recherche menée sur l'homme en vue du développement des connaissances biologiques ou médicales.

Elle est réalisée dans le cadre du suivi des malades dans les centres de références.

Pourquoi collecte-t-on des échantillons pour la recherche clinique ?

Les études cliniques permettent d'améliorer les connaissances de la maladie, son évolution au cours du temps et d'élaborer des tests de diagnostiques précoces.

Contribuer à l'avancée de la médecine et en faire bénéficier de futurs patients.



La collecte d'échantillons existe grâce à vous et pour tous!

La recherche, surtout contre le cancer, fait beaucoup d'avancées au bénéfice des patients. Mais la recherche a besoin de vous pour aller plus loin car il n'y a pas une maladie mais de multiples maladies.

Sans consentement pas de recherche.

Et pour être certain d'un bon résultat, des échantillons sont nécessaires!



Votre participation peut faire la différence!

Au cours votre prise en charge médicale ou de votre participation à un essai clinique des échantillons biologiques (biopsie, prélèvements de sang etc.) vous sont prélevés dans le cadre de votre maladie pour permettre le diagnostic.

Une partie de votre matériel peut être conservé à la PRB pour la recherche et le développement de nouveaux traitements avec votre consentement et en toute sécurité.

Votre prise en charge ne change pas.

La loi française encadre la recherche : vous êtes informé, vous avez la liberté de choix et votre sécurité est étroitement surveillée.

Quels sont vos droits?

Le don de prélèvements pour la constitution de collections biologiques est volontaire et soumis à un contrôle strict. Vous devez disposer de toutes les informations écrites et orales sur l'essai clinique avant de donner votre consentement « éclairé », par écrit.

Vous pouvez vous désister à tout moment car votre participation est volontaire.

Encadrement du patient

Vous ferez l'objet d'une surveillance étroite pendant et après l'étude par le médecin et les équipes médicales afin de déclarer d'éventuels effets indésirables graves.

